N° 2910 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 30 Mai 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LES COLLECTIVISTES et la Russie

Il n'est point douteux que les collectivistes aient, depuis quelque temps, mis, comme on dit vulgairement, de l'eau dans leur vin.

L'entrée de MM. Millerand, Jaurès et de quelques-uns de leurs amis dans le parti socialiste a exercé une influence indéniable sur les révolutionnaires d'autrefois; qui ont peu à peu modifié leur langage, atténué la rigueur de leur doctrine, et remplacé l'ancien cri de : Vive la Révolution ! par celui plus anodin de : Vive la République sociale !

Mais si l'allure des collectivistes a pris, au point de vue de la politique intérieure, un certain caractère de modération, et l'on pourrait dire d'opportunisme, elle est sensiblement restée la même au point de vue extérieur.

L'alliance franco-russe est demeurée, notamment, le cauchemar des socialistes, toujours hypnotisés par leurs sympathies allemandes, et ils ne manquent aucune occasion de diriger contre les alliés de la France leurs attaques et même leurs injures.

Le sacre du Tzar a été pour eux un nouveau prétexte à démonstrations passionnées contre la Russie, ou du moins contre son souverain.

Ces profonds politiques ne peuvent pas admettre qu'un Etat républicain s'allie avec une autocratie impériale.

Ils considèrent comme une humiliation pour la France d'avoir contracté une alliance avec une nation soumise encore à la monarchie absolue.

Peut-on concevoir plus dangereuse aberration, et s'imagine-t-on le sort qui serait réservé à notre pays le jour où les collectivistes viendraient à exercer une influence sérieuse sur nos destinées ?

Il est facile de s'exalter en éloquentes tirades contre le despotisme, contre les tyrans. Il est facile de protester, comme le fait la *Petite République française*, contre ce qu'elle trouve, de la part des Français, « une attitude indigne de républicains et d'hommes libres. »

Mais où les collectivistes veulent-ils en venir ? Quelle situation rêvent-ils pour la France dans le concert européen ? De quelle façon comptent-ils sauvegarder, en face de la triple alliance menaçante, les intérêts de la patrie ?

Nous disons : « la patrie », parce que c'est un article de la *Petite République française* qui nous occupe ; parce que nous ne faisons pas l'injure au rédacteur en chef de ce journal, M. Millerand, de le confondre avec ces exaltés de l'internationalisme pour qui les soucis de la patrie française sont chose secondaire et complètement négligeable.

Et nous demandons à M. Millerand, à M. Jaurès et à tous les modérés du collectivisme : « Quel rôle concevez-vous pour la France au milieu de l'Europe monarchique ? »

Voulez-vous la laisser seule, isolée, à la merci des coalitions des pays ennemis ?

Ou proposez-vous une alliance avec une autre nation que la Russie, et alors dites quelle est cette nation ?

Vos préférés, les Allemands, ne sont-ils pas assujettis à un régime tout aussi despotique que celui imposé aux Russes ?

Et si c'est avec eux que vous prétendez solidariser l'avenir de notre pays, que ne le dites-vous franchement, loyalement ?

Ah ! nous savons : il y a ce que la *Petite République* appelle « la volonté des peuples », par opposition à la volonté des monarques.

Mais, avons-nous le droit, en des questions où l'existence même de la patrie est en jeu, de nous bercer de semblables illusions, de faire abstraction de la réalité des faits et de compter sur des concours qui, au jour du danger, nous feraient complètement défaut.

La volonté du peuple — on sait ce qu'elle vaut, en ce pays d'Italie, où les sympathies françaises étaient si vivaces et si profondes, et où la volonté contraire du roi a suffi, en quelques années, à déchaîner contre nous une hostilité et une haine qui ont insensiblement gagné toutes les classes de la population.

Combien terrible serait notre réveil si nous nous endormions dans d'aussi trompeuses espérances !

Non, la volonté des peuples ne domine pas encore la politique européenne.

Et si nous voulons assurer la sécurité de la France, si nous voulons la prémunir contre des éventualités redoutables, il faut tenir compte de l'état réel des nations, et contracter nos alliances sans nous inquiéter du régime des pays avec qui nous traitons, sans prétendre nous immiscer davantage dans leur organisme intérieur que nous ne leur permettrions d'intervenir dans la direction de notre République.

Et c'est ce qui fait la force de l'alliance franco-russe, qu'elle a été conclue entre deux peuples régis par des constitutions formellement contraires, et qui n'en sont pas moins unis par la communauté des intérêts et par la sincérité des sympathies.

Coupables, donc, gravement coupables, ceux qui pour des considérations de politique intérieure, travaillent à rompre ou à affaiblir cette union, sauvegarde tutélaire des destinées de la patrie !

Coupables ces collectivistes qui ne perdent aucune occasion de jeter sur la Russie et sur son souverain l'outrage et l'injure !

Lorsque l'empereur Alexandre III, en rade de Cronstadt — lorsque ce puissant autocrate qui ne se découvre pas dans les églises, qui ne se découvre pas devant Dieu — fit porter la *Marseillaise* et quitta son bonnet, ce n'était point l'hymne révolutionnaire qu'il saluait : c'était la France !

Et lorsqu'aujourd'hui nous participons aux fêtes du couronnement, lorsque le gouvernement de la République envoie ses représentants à Moscou, ce n'est point le sacre d'un tzar que nous célébrons : notre pensée est plus haute. Elle dit à la nation russe que rien de ce qui la touche ne nous est indifférent. Elle affirme, une fois de plus, à la face du monde, la solidarité de nos deux peuples et de nos deux gouvernements.

Elle soumet aux méditations de la *Triplice inquiète et ébranlée, la spontanéité* des sentiments qui portent l'un vers l'autre deux grands pays de régimes opposés, mais que les dangers et les menaces de la situation européenne ont unis pour la défense de leurs intérêts et pour le maintien de la paix.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

La Chambre des Communes vient de tenir une séance qui a duré près de vingt-quatre heures consécutives et pendant laquelle on a procédé à trente-trois votes.

***

Une hirondelle, bâtée dans les mêmes conditions qu'un certain nombre de pigeons voyageurs, a parcouru 235 kilom. en 1 h. 8 m., alors que les pigeons ont mis pour faire la même distance 4 h. 30 m.

***

Une nouvelle qui intéressera les collectionneurs de timbres-poste : L'Etat Espagnol vient d'émettre un nouveau timbre très curieux, lequel a été distribué parmi les députés de la Chambre des représentants.

LE CARNET D'UN CITADIN

LES JUIFS

Il y a quelques jours, notre éminent confrère M. Emile Zola publiait dans le *Figaro*, un article en faveur des juifs.

Il démontrait avec son grand talent d'écrivain, combien certains catholiques étaient injustes à l'égard de cette secte mise à l'index par quelques fanatiques religieux qui n'ont jamais pu supporter qu'on pût être autre chose que chrétien.

Sur la question de religion, on nous permettra de penser que nous ne sommes plus au temps des croisades où des prêtres hallucinés entraînaient derrière eux des milliers de braves gens pour démontrer aux mahométans, le *fer* dans le ventre, que la religion du Christ était la véritable religion de l'humanité.

Nous recherchè, en plutôt cette série de bouchères, ne nous a jamais plongé dans l'admiration. Et cela s'explique aisément.

Quand les hommes s'entretient pour la gloire de Dieu, c'est que généralement ils n'ont qu'une conception très imparfaite de la divinité et une ignorance absolue de la morale des Evangiles.

Le clergé d'alors, plus fanatique encore que celui d'aujourd'hui, et considérablement plus bête, n'avait rien imaginé de mieux que de faire se ruer des légions d'hommes sur d'autres légions, de stimuler à l'égorgement général et cela au nom du Christ, homme doux et bon, n'ayant aux lèvres que des paroles de paix, et s'étant toujours efforcé d'apporter dans les âmes le calme et la renonciation aux colères et aux haines.

Jésus de Nazareth, inspirateur des hécatombes fratricides, instigateur de ces guerres inhumaines inspirées par la barbarie, le fanatisme et la sottise, voilà comment ils l'ont campé cette belle figure de résigné, cette image saisissante des douleurs humaines, ce symbole de tous les pardons et de toutes les charités !

Que voilà de beaux disciples pour un tel maître !

Aujourd'hui, les temps sont changés.

Le clergé ne peut plus songer à provoquer des guerres de religion mettant le fer au poing des combattants, mais il n'a pas pour cela désarmé et il mène le combat sur le terrain religieux contre les juifs.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que le juif, par son sens pratique des affaires, par son esprit plus commerçant — plus mercantile si l'on veut — que celui des trafiquants catholiques, a su amoindrir l'influence de l'Eglise en lui enlevant la domination de la finance.

Certes, il ne nous viendra jamais à l'esprit de penser que le juif mérite toutes les admirations parce qu'il est juif.

Nous connaissons des gens de cette secte qui composent bien la plus chouïne cohorte de fripouilles et de forbans que la machine sublunaire ait jamais supportée.

Mais toutes les troupes et tous les troupeaux en sont là. Il y aura toujours de mauvais soldats et des galeuses brebis.

Le mauvais juif, c'est-à-dire, l'usurier, le faiseur d'affaires louches, n'ayant ni sens moral ni scrupules, le financier tortueux brassant les écus, les canaillant et marchant à travers tous les respects pour s'assurer la royauté de l'argent, celui-là ne mérite ni estime, ni considération.

Mais il y a d'autres gens que des juifs dans cette armée de la finance véreuse et plus d'un catholique y occupe un rang distingué.

Il ne faut donc pas s'en prendre à la religion juive, pas plus qu'on ne peut rendre responsable la religion catholique des crimes et des erreurs de ses prêtres.

A côté du juif répugnant, grouillant dans la touche visqueuse d'en bas, prêt à toutes les basses besognes, il y a le juif intelligent, à l'esprit subtil, aiguisé, et ayant une conception très droite et très honnête des choses de la vie.

Celui-là n'est pas le « mercanti » roublard recevant un jour postérieur un coup de pied dûment asséné et murmurant à part lui : « Tu paieras cinquante pour cent d'intérêts au lieu de 5 », et trouvant des consolations dans cette petite vengeance, la seule qui lui soit permise.

Le juif qui de ses jours, occupe les sommets de l'échelle sociale dans la politique, dans la finance ou dans l'industrie, est généralement un homme très généreux, très humain, très accessible à tout ce qui s'adresse au cœur ou à l'esprit.

Il a, aux yeux des catholiques, le tort d'être juif.

Il a, aux yeux de l'humanité, l'avantage d'être bon et charitable.

La haine avouée du juif est une bêtise et un véritable crime de lèse-humanité.

On accuse l'israélite d'être en général plus fort, plus malin que le catholique en matière commerciale ou financière.

A qui la faute ?

Aux catholiques.

Quand on traque pendant dix-sept siècles une race d'hommes ; quand on la met au ban de la Société et que dans les grandes villes on parque ceux qui en font partie dans certains quartiers avec défense d'en sortir : quand on en fait des parias et que on leur supprime toute faveur, tous privilèges, il faut bien s'attendre à les voir serrer les rangs, se sentir les coudes et s'entr'aider contre l'ennemi commun qui est tout le monde.

A ce rôle de gens mis pendant si longtemps au pilori social, l'esprit de combativité s'est aiguisé, l'intelligence s'est affinée, le sentiment défensif s'est accru.

Ils ont été traqués, malmenés, humiliés, pendant de longs siècles.

Aujourd'hui qu'ils ont droit à la part de soleil concédée à chaque citoyen dans un pays libre, ils se révèlent plus forts que les autres.

C'est une des conséquences des lois de l'atavisme.

Les générations israélites qui se sont succédées depuis Jésus de Nazareth ont trop souffert pour que les cerveaux de cette race ne se soient pas développés pendant cette longue période de souffrances.

Il faut bien pourtant accepter du juif ou du catholique la supériorité de l'intelligence quand elle s'affirme.

Nous admettons — nous l'avons dit plus haut — que le juif d'en bas est immonde, mais n'est-il pas de toute justice de reconnaître que l'israélite qui a su, grâce à son intelligence, parvenir à des hautes situations, mérite autre chose que les pierres dont le lapide avec un esprit exclusif et scandaleusement injuste, la *Libre Parole* et les sectaires qui font leur bréviaire de la lecture de ce journal de combat.

En résumé, le juif ne mérite pas d'être ainsi honni, vilipendé, injurié par les cléricaux, qui ne peuvent lui pardonner d'avoir un sens aussi pratique des affaires, un esprit aussi ouvert à tous les progrès.

Le juif intelligent n'est d'ailleurs plus un juif dans le sens absolu du mot. Sa race s'efface et sa religion disparaît. C'est un homme qui mérite d'occuper dans la hiérarchie sociale la place à laquelle son mérite lui donne droit.

Et quant aux cléricaux qui, aveuglés par le parti-pris, se bouchent les yeux et les oreilles, voulant à tout prix, ne voir dans le juif que la *bête noire à traquer et à signaler à la haine des* foules, nous leur dirons simplement :

— Si vous pensez qu'il ne peut pas y avoir de bons juifs ; si vous croyez qu'il n'existe point d'hommes appartenant à cette race et méritant tous les respects, pourquoi donc allez-vous à l'Eglise adorer le Christ ?

Jésus de Nazareth était juif !

Sa mère était juive !

Son père était le charpentier Joseph et tous les apôtres !

Tous vos saints de la première heure étaient juifs !

Si vous admettez qu'une transformation ait pu se produire dans les cerveaux de tous ces israélites en se convertissant au catholicisme, comment refusez-vous de croire que l'éducation, l'instruction, les milieux sociaux, aient pu exercer une heureuse influence sur l'esprit des juifs de notre époque ?

Il ne faut jamais être trop exclusif, si l'on ne veut pas tomber dans la sottise ou dans l'iniquité.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

CHAMBRE

Avant la séance

L'interpellation Rouanet

M. Rouanet retire son interpellation sur l'intendant militaire Bertier, considérant qu'elle est devenue sans objet.

L'interpellation Jaurès

M. Jaurès ne déposera son interpellation sur le mouvement préfectoral que lundi au début de la semaine prochaine. Il se réserve de conférer préalablement avec ses collègues du groupe socialiste.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Brisson.

C'est à peine si 150 députés sont présents.

MM. Méline, président du conseil ; Barthou, ministre de l'intérieur, et le général Billot, ministre de la guerre, occupent le banc des ministres.

La responsabilité des instituteurs

M. Hubbard réclame l'urgence pour une proposition tendant à apporter une modification à l'article 1384 du Code civil visant la responsabilité des instituteurs en matière d'accidents causés par leurs élèves.

Il importe selon M. Hubbard, de déterminer de façon précise les cas de responsabilité des instituteurs. (Applaudissements à gauche).

M. Lavy demande une proposition similaire.

M. Méline, président du conseil, demande à la Chambre de repousser l'urgence : le gouvernement n'est pas ministériel pour rien ; il a des responsabilités qui ont donné lieu à la proposition : il s'agit d'une question qui empoche les plus extrêmes réserves. (Exclamations à gauche).

M. Lavy. — La Chambre se doit à elle-même d'examiner immédiatement la question de la responsabilité des instituteurs.

Les adversaires des écoles laïques ont exploité certaines condamnations prononcées en vertu de l'article 1384 ; il importe que la loi intervienne pour limiter les cas où est engagée la responsabilité des instituteurs.

M. d'Hulst proteste contre les paroles de M. Lavy : jamais ses amis ni lui n'ont entendu tirer parti des condamnations prononcées contre les instituteurs laïques.

M. Carnaud appuie la demande d'urgence : l'article 1384 laisse aux tribunaux une latitude qui leur permet de rendre contre les instituteurs des jugements véritablement iniques.

M. Méline déclare, de sa place, qu'en l'absence du ministre de l'instruction publique, seul compétent, il ne peut se prononcer sur la question d'urgence.

Il laisse la Chambre absolument maîtresse de son vote et se borne à insister sur la réserve qu'il a formulée.

M. Cunéo d'Ornano propose de renvoyer la question à l'examen d'une commission spéciale.

Par 296 voix contre 31, l'urgence est prononcée pour les propositions Hubbard et Lavy.

Médaille commémorative de la guerre de 1870

M. Georges Berry demande à la Chambre de prononcer l'urgence de la proposition signée par 347 députés tendant à accorder une insigne à tous les combattants de la guerre franco-allemande.

M. Jourde combat la motion. Il regrette qu'une pareille proposition ait été ainsi portée à la tribune française. La Chambre ne saurait mieux faire que de l'enterrer au plus vite. (Applaudissements au centre.)

Par 227 voix contre 201, l'urgence est repoussée.

Les interpellations

Le Président annonce que les auteurs des interpellations demandent à ajourner leurs interpellations sur les abus commis à l'instruction et sur l'Algérie) se sont mis d'accord avec le gouvernement pour renvoyer la fixation de la discussion de ces interpellations à une date ultérieure.

M. Pourquery de Boisserin insiste pour une *prompte fixation de la discussion des interpellations* sur l'Algérie. On ne saurait ajourner indéfiniment une question aussi importante.

M. Fleury-Ravarin, auteur de l'interpellation sur l'Algérie, demande à la Chambre de renvoyer à un mois la discussion de son interpellation.

M. Barthou, ministre de l'intérieur explique qu'il n'a pas encore eu en effet le temps nécessaire pour réunir tous les renseignements qui lui sont indispensables. (Très bien !)

La discussion de l'interpellation sur l'Algérie est renvoyée au 29 juin.

Les sociétés de secours mutuels

Sur la demande de M. Audiffred, rapporteur, la suite de la première délibération sur la proposition relative aux sociétés de secours mutuels est renvoyée à la prochaine séance.

M. de Baudry d'Asson. — C'est toujours la même chose. Les questions sérieuses sont sans cesse renvoyées. Voilà ce qui est capable le régime parlementaire. (Exclamations sur divers bancs).

M. Brisson déclare qu'il ne saurait laisser passer de pareilles paroles. Plus les institutions actuelles seront attaquées, plus il saura les défendre. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

Et un petit colloque aigre-doux s'engage entre M Brisson et M. Baudry d'Asson.

Finalement on s'occupe de la fixation pour l'ordre du jour de la prochaine séance.

Chacun réclame une bonne place pour son projet ou sa proposition. Avec M. Faberot, c'est la suppression des bureaux de placement et avec M. le Hérissé, c'est la question des plombs. M. Alex. Bérard veut qu'on s'occupe en hâte de la caisse des sapeurs-pompiers, etc, etc.

Après une longue discussion, on inscrit à l'ordre du jour : l'adoption à la nomination d'un vice-président, puis la discussion de la loi sur *les sociétés de secours mutuels et de la loi sur* les caisses des sapeurs-pompiers. Ensuite elle place à l'ordre du jour les projets de loi relatifs à la marine, sur la loi sur les laboratoires de médecine, d'autres lois sur les plombs, sur les bourses de travail, sur les bureaux de placement.

La révision

On demande la mise à l'ordre du jour des propositions de révision. Le centre et la droite font du bruit. Il est procédé au vote. **Par 281 voix contre 225**, la question de la revision est inscrite à l'ordre du jour (Vifs applaudissements à gauche).

La séance est levée à 4 heures 30.

Séance samedi à 2 heures.

Physionomie de la séance

Rentrée calme. Les députés étaient relativement nombreux, mais ne paraissaient pas d'humeur bien belliqueuse. Radicaux et modérés se tenaient sur une réserve prudente, évitant tout ce qui pouvait faire naître le moindre incident. Cette tranquillité n'est sans doute qu'apparente et bientôt nous verrons s'engager la lutte entre le ministère, mais cette première journée prouve que les adversaires du cabinet ne veulent pas s'aventurer à la légère. Ils semblent résolus à ne pas gaspiller leurs forces, à négliger toutes les questions secondaires, pour concentrer tous leurs efforts sur deux ou trois points essentiels, tels que la revision et la réforme de l'impôt. M. Jaurès lui-même a renoncé, pour aujourd'hui du moins, à interpeller le ministre de l'intérieur sur son récent mouvement préfectoral.

D'autre part, MM. Julien Dumas et Fleury-Ravarin se sont mis d'accord avec le gouvernement pour renvoyer à un mois leur interpellation sur l'instruction judiciaire et sur l'Algérie, qui figuraient en tête du feuilleton.

Dans ces conditions, la séance ne pouvait être longue. *En dehors du règlement de l'ordre du* jour, qui a soulevé comme à l'ordinaire un débat des plus confus, on n'a fait qu'accorder le bénéfice de l'urgence après des réserves formelles de M. Méline aux propositions Hubbard-Lavy, relatives à la responsabilité des instituteurs, et refuser la même faveur à la proposition Georges Berry demandant la création, non plus d'une médaille, mais simplement d'un signe distinctif pour les combattants de 1870-71. Un fait assez curieux s'est produit lors de ce second vote.

M. Georges Berry, pour justifier sa demande d'urgence, avait fait sonner bien haut que la proposition était revêtue de 347 signatures, c'est à dire qu'elle était sûre d'obtenir la majorité, or, on n'a trouvé dans les urnes que 201 bulletins en faveur de l'urgence. Plus d'un tiers de signataires ont donc démandé